

PROCÉDÉ DE POSITIONNEMENT D'ÉVALUATION DE DÉPART ET DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP

Ce présent procédé est mis à disposition du public directement en agence sur simple demande ou accessible sur le site internet de l'auto-école.

Positionnement

Lorsqu'un candidat souhaite s'inscrire à l'auto-école, un entretien préalable à l'inscription est systématique organisé.

Celui-ci permet d'analyser la situation du stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel, et d'autre part, aux acquis que le stagiaire possède déjà. Ce positionnement conduit à la construction d'un parcours individualisé de formation.

Il permet ainsi de déterminer dans un premier temps le procédé d'évaluation de départ qui sera planifiée en amont de la signature du contrat de formation et dans un deuxième temps de proposer au futur stagiaire une proposition de positionnement.

Évaluation de départ

L'évaluation de départ a été rendue obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991 et étendue par le décret du 26 décembre 2000 qui impose au contrat de formation de contenir : "l'évaluation de niveau du candidat à l'entrée en formation, notamment le nombre prévisionnel d'heures de formation".

But de l'évaluation

Cette heure d'évaluation, essentielle et obligatoire, permettra à l'enseignant de la conduite de :

- définir le nombre d'heures nécessaires au candidat pour qu'il puisse acquérir toutes les compétences lui permettant de se présenter à l'examen pratique afin d'obtenir son permis de conduire
- donner un axe de travail en s'appuyant sur les points forts de l'élève
- installer une bonne relation enseignant/élève qui se prolongera tout au long de la formation.

L'estimation d'heures nécessaires ne peut avoir une valeur contractuelle, et le candidat ne devra la considérer qu'à titre indicatif. En effet, il est impossible pour l'auto-école de savoir quelle sera la progression du candidat au cours des semaines suivantes, et donc de connaître la date exacte de passage de l'examen.

Néanmoins, elle permettra une première estimation du coût total du permis de conduire.

Déroulement de l'évaluation de départ

L'évaluation de départ peut se faire de 2 façons distinctes en fonction de la situation du candidat :

Évaluation informatique

Elle est destinée aux candidats n'ayant jamais pris de leçons de conduite et se déroule sur 1h.

1° / Un cours entretien avec le candidat concernant sa motivation, sa personnalité, son expérience de la route, ses envies et ses attentes.

2°/ Une évaluation informatique de 45min, présentant des questions psychotechniques et des mises en situation évaluant 6 compétences :

- Capacités et connaissances sensori-motrices
- Capacités de compréhension et de traitement
- Aspects émotionnels et affectifs
- Facteurs de volonté
- Capacité de perception, d'analyse et de décision
- Capacité d'attention et de mémoire de travail

3°/ La remise d'un bilan écrit indiquant le volume d'heures estimatif à réaliser, avec les explications sur les résultats et scores obtenus. Un temps sera également alloué au candidat pour répondre à toutes ses interrogations.

Évaluation dynamique

Elle est destinée aux candidats ayant déjà pris des leçons de conduite ou pour les candidats aux permis moto (A1-A2). Elle se déroule sur 1h.

1° / Un cours entretien avec le candidat concernant sa motivation, sa personnalité, son expérience de la route, ses envies et ses attentes.

2°/ Une évaluation pratique permettant

- La prise en main du véhicule de l'auto-école
- L'installation au poste de conduite
- L'identification de quelques commandes et leur utilisation
- Démarrer, enclencher une vitesse, déplacer le véhicule.

L'enseignant va expliquer quelques techniques de base afin de mesurer la capacité d'apprentissage du candidat.

Il va également évaluer son émotivité, sa capacité à retenir les indications, et son sens de l'observation.

3°/ La remise d'un bilan écrit indiquant le volume d'heures estimatif à réaliser, avec les explications sur les résultats et scores obtenus.

E2CR BERTRAND – SAS Ophel&Sab

☒ 138 Rue des Martyrs – 76150 MAROMME // 32 Rue delphin Quemin – 76710 MONTVILLE

☎ 0235762871 // ☎ 0235334350

✉ e2cr.bertrand@gmail.com // ✉ e2crbertrand.montville@gmail.com

Agrément n°E1707600160 – Siret 828 234 682 RCS Rouen

Un temps sera également alloué au candidat pour répondre à toutes ses interrogations. Suite à cette première heure d'évaluation, le candidat est libre de continuer ou non sa formation à la conduite.

Prise en compte du handicap

L'auto-école étant une école de de conduite non spécialisée dans la prise en charge du handicap, un candidat en situation de handicap sera systématiquement orienté vers le référent désigné de l'établissement :

- Mme PICHARD Ophélie

Ce référent aura à sa charge l'accueil, l'orientation et l'assistance du candidat pour trouver une structure spécialisée grâce notamment au site du CEREMH qui recense les établissements spécialisés par département.

Il lui sera également remis de la documentation nécessaire à son information et son orientation dans ses démarches dont la liste des médecins agréés afin de réaliser la visite médicale.